

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

MARSAC-SUR-L'ISLE
21 mars 2019

COMPTE RENDU

Membres de la Commission Locale de l'Eau Isle-Dronne :

- 33 membres présents ou représentés

Ordre du jour :

- Election du président, des vice-présidents et des membres du bureau de la CLE ;
- Approbation du compte-rendu de la CLE du 21 novembre 2016 ;
- Adoption du rapport d'activité de l'animation du SAGE ;
- Présentation du projet de stratégie et échanges ;
- Programme de travail 2019-2020.

Etaient présents (27 membres) :

Collège des collectivités (15 membres présents) :

M. Pascal DEGUILHEM, Conseiller municipal de Saint-Aquilin
Mme Béatrice GENDREAU, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine
M. Bernard VAURIAC, Président du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
M. Jean-Michel MAGNE, Conseiller départemental Canton Vallée de l'Isle
Mme Corinne DE ALMEIDA, Conseillère départementale Canton Montpon-Ménéstérol
M. Bruno LAMONERIE, Conseiller départemental Canton de l'Isle – Loue – Auvézère
M. Didier JOBIT, Vice-président du Conseil départemental de la Charente, Conseiller départemental Canton Tude-et-Lavalette
Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale Canton Val de Tardoire
M. Jean-Jacques LAUGA, Conseiller départemental Canton Seilhac-Monédières
M. Stéphane BEGUERIE, Maire de Bonnes
M. Lucien LIMOUSI, Maire d'Issac
Mme Mireille CONTE-JAUBERT, Maire de Saint-Médard-de-Guizières
Mme Monique RATINAUD, Maire de Brantôme
M. Bernard GUILLAUMARD, Vice-Président du Syndicat de la Vallée de l'Isle
M. Marc MATTERA, Vice-Président du SMDE24 (*arrivé après l'élection du Président*)

Collège de l'Etat (3 membres présents) :

M. Frédéric PERISSAT, Préfet coordonnateur du SAGE Isle Dronne
Mme Valérie Perrier, Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Côte DURAND, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Collège des usagers (9 membres présents) :

M. Cédric DE COLLASSON, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne
M. Alain DALY, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
Mme Marie-Thérèse CERZUELLE, SEPANSO Nouvelle-Aquitaine
M. Jacques BRIE, UFC – Que choisir de la Charente
M. Daniel FARGES, France Hydroélectricité
M. Michel BURELOUT, Association Agréée des Pêcheurs aux engins et Filets de la Dordogne
M. Nicolas ROUSSILLON, Chambre départementale de la Charente
Mme Marie DUVAL, Fédération de canoë kayak Nouvelle-Aquitaine
Mme Jacqueline RABIC, Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde

Pouvoirs (6 mandats) :

Collège des collectivités (3 mandats) :

M. Jeannik NADAL, Membre du Comité Syndical d'EPIDOR est représenté par Pascal DEGUILHEM
M. Stéphane DOBBELS, Conseiller départemental Canton de Trélissac est représenté par Jean-Michel MAGNE
Mme Patricia RAICHINI, Maire de Petit-Palais-et-Cornemps est représentée par Mireille CONTE-JAUBERT

Collège des usagers (1 mandat) :

M. le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne est représenté par Cédric DE COLLASSON

Collège de l'Etat (2 mandats) :

M. le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne est représenté par la DREAL Nouvelle-Aquitaine
M. le représentant de la DDT de la Corrèze est représenté par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Etaient excusés :

Collège des collectivités :

M. Alain MAROIS, Vice-Président du Conseil départemental Canton Le Nord-Libournais
Mme Michelle LACOSTE, Conseillère départementale Canton Le Nord-Libournais
M. Philippe BARRY, Conseiller départemental Canton Aixe-sur-Vienne
M. Jonathan MUNIOZ, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine
Mme Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine
M. Didier BAZINET, Maire de Coutures
M. Alain CHASTENET, Maire de Marsac-sur-l'Isle
M. Alain LUCAS, Maire de Vendouire
M. Philippe LACHAUD, Maire de Saint-Romain-Saint-Clément
M. Jean-Paul LABEYRIE, Maire de Laruscade
M. Patrick PETIT, Maire d'Edon
M. Michel ANDRIEUX, Maire de Le Chalard
M. Jean-Louis CHASSAING, Maire de Montgibaud
M. Jean-Louis MAURY, Maire de Benayes
M. Michel ANDREU, Maire de Le Palluau
M. Pierre BORDE, Maire de Boscammant
M. Pierre GUERIN, Maire de Saint-Palais-de-Négrignac
M. Emmanuel DEXET, Maire de Buisnière-Galant

Collège des usagers :

M. le représentant de la Chambre d'agriculture de la Dordogne
M. le représentant de la Chambre d'agriculture de la Gironde
M. le représentant de la Chambre régionale d'agriculture de la Nouvelle-Aquitaine
M. le représentant de l'Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation du bassin de la Dordogne
M. le représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine
M. le représentant de l'Union Régionale pour la valorisation des étangs du Limousin
M. le représentant de l'Association Régionale des Amis des Moulins d'Aquitaine
M. le représentant de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Gironde

Collège de l'Etat :

M. le représentant de l'Agence française de la biodiversité
M. le représentant de la DDT de la Charente
M. le représentant de la DDTM de la Gironde
M. le représentant de la DDT de la Haute-Vienne

Assistaient également à la réunion :

Mme Marie-Laure COURIVAUD, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Mme Martine GRAMMONT, Conseil Départemental de la Dordogne

M. Arnaud DENOUEIX, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

Mme Sabine MENAUT, SEPANSO Nouvelle-Aquitaine

M. Frédéric DUPUY, Parc naturel régional Périgord-Limousin

M. Jean GALAND, Conseil départemental de la Gironde

M. Jean-Didier ANDRIEUX

M. ZANONI, **Mme Mathilde BALCERAK** et **M. Philippe FAUCHET**, DDT de la Dordogne

Mmes Camille LEGAND, **Adeline COUTURIER**, **Cindy GRANDJEAN** et **M. Roland THIELEKE**, EPIDOR

Introduction

Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet de la Dordogne et Préfet coordinateur du SAGE Isle Dronne, ouvre la séance à 14h40.

Après avoir rappelé les étapes marquantes de la vie du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et de la Commission Locale de l'Eau (CLE), depuis la prise de l'arrêté sur le périmètre jusqu'au dernier arrêté de CLE pris en janvier 2019 en passant par la dernière réunion de CLE qui s'est tenue en 2016. Monsieur le Préfet, après avoir rappelé la composition de la CLE, souligne la diversité des acteurs réunis et appuie sur la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs autour de la ressource en eau qui va devenir de plus en plus rare et donc de plus en plus chère.

Les enjeux de cette ressource sont l'alimentation en eau potable, l'alimentation des activités économiques humaines et la préservation de la qualité de cette ressource pour être utilisée de façon optimale et économe afin de maintenir les usages sur le territoire. L'objectif de la CLE est de définir une stratégie claire, qui allie tous les usages de l'eau et tenant compte des spécificités locales. Il s'agit d'un travail long et complexe qui doit prendre en compte le changement climatique qui nous oblige à gérer différemment la ressource (prélèvement, stockage, utilisation), et pour lequel chaque membre de la CLE doit s'impliquer.

M. le Préfet rappelle l'ordre du jour avant de passer au premier point, l'élection du Président de la CLE.

Election du Président de la CLE

Pour rappel : Conformément à l'article L.212-4 du Code de l'Environnement, le Président de la CLE est désigné au sein et par le collège des élus. Le scrutin est uninominal majoritaire à deux tours. Le collège des élus de la CLE Isle-Dronne est composé de 37 membres.

M. le Préfet rappelle que le quorum du collège des élus n'est pas nécessaire pour cette élection. Après avoir demandé à **Monsieur Pascal DEGUILHEM**, ancien Président de la CLE, s'il est toujours candidat à la présidence, il invite les autres candidats à se faire connaître.

Aucune autre candidature que **M. Pascal DEGUILHEM** ne se fait connaître et **M. le Préfet**, après avoir proposé aux membres de la CLE un vote à mains levées, fait procéder à l'élection du Président de la CLE.

- **Aucun membre du collège des collectivités ne s'y oppose**
- **Aucun membre du collège des collectivités ne s'abstient**

M. Pascal DEGUILHEM, conseiller municipal de Saint Aquilin est élu Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Isle-Dronne à l'unanimité, par les membres du collège des collectivités présents ou représentés, soit 17 voix.

M. Pascal DEGUILHEM, Président de la CLE, remercie l'assemblée pour sa confiance et **M. le Préfet** pour son introduction. Il rappelle qu'à chaque réunion de CLE une attention particulière est portée au calendrier d'élaboration du SAGE. Lors de la dernière réunion de CLE, l'ambition qui avait été affirmée était d'adopter le SAGE en CLE durant le mandat des élus municipaux.

Election des vice-présidents et des membres du bureau de la CLE

Pour rappel : Selon les règles de fonctionnement de la CLE adoptées le 15 mars 2012, cinq vice-présidents assistent le Président de la CLE. Les cinq vice-présidents sont issus et élus au sein du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Lorsqu'un vice-président cesse de siéger au sein de la CLE, il est procédé à la désignation de son successeur par le collège concerné.

Cinq vice-présidents ont été élus lors de la CLE du 28 octobre 2015 :

- **Monsieur Jeannik NADAL**, membre du Comité syndical d'EPIDOR, Vice-Président du Conseil départemental de la Dordogne, Président du COPIL Natura 2000 vallée de la Dronne ;
- **Monsieur Bernard VAURIAC**, Président du Parc naturel régional du Périgord-Limousin ;
- **Monsieur Alain MAROIS**, Conseiller départemental de la Gironde ;
- **Monsieur Michel BOUTANT**, Conseiller départemental de la Charente ;
- **Madame Béatrice GENDREAU**, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine.

Il est proposé de renouveler le mandat des vice-présidents qui sont toujours membres de la CLE. Seul **Monsieur Michel BOUTANT** ne fait plus partie des membres de la CLE. **Mme Maryse LAVIE-CAMBOT** a été désignée par le Conseil Départemental de la Charente pour le remplacer au sein de la CLE.

Monsieur Jean GALAND, Conseiller départemental de la Gironde, informe la CLE que **Monsieur Alain MAROIS**, pour des raisons de santé, ne peut plus être membre de la CLE ni vice-président du bureau. Le Conseil départemental de la Gironde devrait le pour le remplacer.

Monsieur Roland THIELEKE, directeur d'EPIDOR, structure porteuse du SAGE, explique qu'à l'heure actuelle, il ne peut le remplacer car il n'est pas membre de la CLE. Il conviendra de modifier l'arrêté de composition de la CLE pour que cela soit effectif.

Monsieur Philippe FAUCHET, Chef du service Eau, Environnement et Risques de la DDT de la Dordogne, annonce que depuis la prise du dernier arrêté notifiant la composition de la CLE du 4 janvier 2019, deux démissions ont été portées à la connaissance de ses services et sont en attente de confirmation : **Monsieur Alain MAROIS**, vice-président de la CLE et **Monsieur Alain LUCAS**, membre du bureau.

Monsieur Didier JOBIT, Vice-président du Conseil départemental de la Charente, signale qu'un courrier en date du 20 mars 2019 a été envoyé aux services du préfet par le Président du Conseil départemental de la Charente, proposant la candidature de M. JOBIT pour représenter ce département au sein du collège des collectivités territoriales.

M. le Président rappelle la composition des membres du bureau :

- Neuf membres représentant les collectivités territoriales :
 - **Le Président et les vice-présidents ;**
 - **Monsieur Bruno LAMONERIE**, Conseiller départemental de la Dordogne
 - **Monsieur Alain LUCAS**, Maire de Vendoire (24) et vice-président du Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne ;
 - **Madame Mireille CONTE JAUBERT**, Maire de Saint-Médard-de-Guizières (33).
- Quatre membres représentant des usagers :
 - **Le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dordogne,**
 - **Le représentant de la Chambre d'agriculture de Dordogne,**
 - **Le représentant de la SEPANSO Aquitaine,**
 - **Le représentant de la Fédération de pêche de Dordogne.**
- Trois membres représentant des administrations :
 - **L'Agence Française pour la Biodiversité** (Délégation régionale Occitanie),
 - **L'Agence de l'Eau Adour-Garonne** (Délégation de Brive),
 - **La Direction Départementale des territoires de Dordogne.**

Mme Maryse LAVIE-CAMBOT et **Monsieur Didier JOBIT** se portent candidat pour remplacer M. Michel BOUTANT au sein du bureau.

M. Didier JOBIT propose que les deux candidats au remplacement de **M. Michel BOUTANT** se présentent à la CLE.

Mme Maryse LAVIE-CAMBOT siège à la CLE du SAGE Charente. Elle a participé à l'élaboration de la stratégie et du PAGD/règlement de ce SAGE, qui sera soumis à enquête publique au premier semestre 2019. Elle est également membre de l'EPTB Charente. Elle souhaite mettre à disposition de la CLE et de son bureau son expérience et sa connaissance des problématiques liées à l'eau acquises depuis 4 ans pour faire aboutir ce SAGE dans les meilleures conditions.

M. Didier JOBIT est en charge des infrastructures au sein du Conseil départemental de la Charente. Il souhaite mettre à disposition de la CLE et de son bureau sa forte expérience en tant qu' élu, acquise depuis 30 ans avec des mandats en cours en tant que conseiller départemental sur le canton Tude et Lavalette et maire de Magnac-Lavalette-Villars, sa connaissance du territoire et son fort intérêt pour les enjeux de l'eau.

M. le Président demande si un élu de Dordogne souhaite remplacer **M. Alain LUCAS** au sein du bureau, car les deux postes vacants, avec celui de **M. Michel BOUTANT**, pourraient être affectés aux deux membres du Conseil départemental de la Charente qui présentent tous les deux des intérêts marqués par la gestion de l'eau.

Monsieur Jean-Didier ANDRIEUX rapporte que l'Union des Maires de la Dordogne l'a désigné pour remplacer M. Alain LUCAS au sein de la CLE (courrier du 11 mars 2019), en tant que Maire de Celles.

M. Philippe FAUCHET indique qu'il a bien reçu la désignation de l'Union des Maires de Dordogne le désignant à la place de **M. Alain LUCAS**. Cependant, tant qu'un nouvel arrêté n'est pas paru, **M. Jean-Didier ANDRIEUX** n'est pas membre de la CLE et ne peut donc pas faire partie du bureau.

M. Frédéric PERISSAT propose aux membres de la CLE d'attendre la prise du nouvel arrêté de modification de composition de la CLE avant de renouveler les vice-présidents et les membres du bureau compte tenu des changements à notifier. Deux changements devraient figurer dans le nouvel arrêté de modification de composition de la CLE :

- **Monsieur Jean-Didier Andrieux**, en tant que Maire de Celles, en remplacement de Monsieur Alain LUCAS, Maire de Vendoire ;
- **Monsieur Jean GALAND**, en tant que représentant du Conseil départemental de la Gironde en remplacement de Monsieur Alain MAROIS (*au préalable, le Conseil départemental de la Gironde doit délibérer pour désigner Monsieur Jean GALAND en tant que représentant au sein de la CLE*).

L'élection des vice-présidents et des membres du bureau de la CLE sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CLE.

Approbation du compte-rendu de la CLE du 21 novembre 2016

M. le Président indique que le compte-rendu de la dernière CLE n'a fait l'objet d'aucun retour depuis sa date d'envoi.

Après avoir interrogé l'assistance sur d'éventuelles remarques, **le compte-rendu de la CLE du 21 novembre 2016 est validé.**

Les comptes rendus de la CLE et du Bureau sont disponibles sur le site internet du SAGE Isle Dronne, sur l'espace réservé aux membres de la CLE.

Présentation du rapport d'activité

Le rapport d'activité du SAGE Isle Dronne est présenté en séance par **Madame Camille LEGAND**, EPI-DOR.

Ce rapport porte sur les années 2017 et 2018. Les temps forts de l'activité du SAGE ont été rappelés en séance.

En 2017, le bureau s'est réuni à 3 reprises et une réunion inter-CLE avec le SAGE Dordogne Atlantique s'est tenue portant sur la cartographie des cours d'eau en Gironde. Cette année a été consacrée à une importante consultation territoriale (réunions thématiques et rencontres des élus d'EPCI), première étape de l'élaboration de la stratégie.

En 2018, en l'absence de CLE, le travail technique s'est poursuivi au travers de la rédaction de la stratégie, bâtie à partir de la consultation territoriale de 2017. Cette élaboration a été menée en groupe de rédaction avec le groupe technique constitué de l'agence de l'eau Adour Garonne, de la DREAL Nouvelle Aquitaine, de la DDT de la Dordogne et des Conseils départementaux de la Dordogne et de la Gironde. En parallèle, une analyse bibliographique a été menée sur les PAGD/règlements d'autres SAGE au regard des leviers d'actions identifiés lors de la consultation territoriale afin de rédiger un catalogue de mesures. Ce document sera une base pour élaborer le PAGD et le règlement.

Après avoir interrogé l'assistance sur d'éventuelles remarques, **le rapport d'activité est validé.**

Il sera transmis aux Préfets de départements, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de Bassin.

Présentation du projet de stratégie et échanges

M. le Président convient qu'il est aujourd'hui important d'avancer sur la stratégie qui a été envoyée à tous les membres de la CLE. Ce rapport a été bâti à partir des documents d'état des lieux et de la consultation territoriale menée en 2017. Les remarques formulées sur ce document et les priorisations qui ressortent de l'enquête menée sont présentées. Il indique que l'objectif est de valider cette stratégie car les prochaines étapes vont nécessiter du temps, à savoir l'évaluation environnementale mais surtout l'élaboration du Plan d'aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement.

Après avoir rappelé l'avancement de l'élaboration du SAGE, **Mme Camille LEGAND** présente les grandes étapes de l'élaboration de la stratégie. Ce document structuré en 6 orientations, 20 objectifs et 78 objectifs opérationnels a été envoyé à tous les membres de la CLE accompagné d'une enquête pour identifier les priorités de la CLE. L'objectif est de mettre en lumière les objectifs les plus importants pour les membres de la CLE, et ceux qui le sont moins et ainsi faire ressortir les moyens qui apparaissent les plus adaptés pour répondre aux objectifs. Il ne s'agit pas de tout hiérarchiser ni d'écarter le « non prioritaire ». Le taux de retour à l'enquête est de 45 % avec 24 questionnaires renseignés par les membres de la CLE, un questionnaire renseigné par le service technique du Conseil départemental de la Dordogne et 4 retours sans envoi de questionnaire. A noter que les chambres d'agriculture ont demandé un délai supplémentaire jusqu'à mi-avril.

Les principales remarques formulées :

- Document complet, bien structuré. Peu de propositions de reformulations ont été exprimées.
- Pas évident de tout hiérarchiser, notamment les parties relatives aux « espèces emblématiques » et au « suivi et mise en œuvre du SAGE »
- Relier les objectifs et les exemples de mesures
- Déplacer l'objectif opérationnel E.3.5 relatif à la dangerosité des ouvrages dans un objectif de l'orientation F.
- Retravailler l'objectif opérationnel C.2.1 portant sur la continuité écologique sur la Dronne aval en groupe de rédaction
- Enlever de la stratégie la notion de rentabilité de l'hydroélectricité dans l'orientation C
- Intégrer le prélèvement à Galgon pour la centrale de Blaye

- Cibler parmi les espèces remarquables les brochets et les truites et bien distinguer la pêche professionnelle.

Mme Jacqueline RABIC, Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde, est surprise que le prélèvement à Galgon pour la centrale de Blaye ne soit pas évoqué dans la stratégie en lien avec le bouchon vaseux. Le bouchon vaseux et les problématiques de l'aval du bassin ne sont pas assez développés dans ce document. En ce qui concerne la qualité des eaux, la distillerie de Coutras n'est pas évoquée. Mme RABIC demande à être associée aux travaux du bureau de la CLE.

M. le Président propose que la stratégie soit validée sous réserve de la prise en compte des remarques qui ont été formulées. La version finale sera transmise aux membres du bureau de la CLE avant sa prochaine réunion.

Mme LEGAND présente les résultats de l'enquête par orientation. Parmi les exemples de mesures identifiées comme prioritaires, les documents d'urbanisme et la maîtrise foncière apparaissent comme des outils permettant de répondre à plusieurs objectifs.

Les résultats de l'enquête et les remarques vont être pris en compte dans la stratégie au travers de la modification des parties introductives, de la mise en avant dans le texte et dans l'ordre d'apparition pour les objectifs et objectifs opérationnels et de la mise en valeur des mesures prioritaires (en gras par exemple).

Monsieur Jacques BRIE, UFC – Que choisir de la Charente, abonde les priorités des membres de la CLE. Dans la formulation de l'orientation A, il est important d'insister sur le maintien de la qualité des eaux, qui est un objectif de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Pour **Mme Marie-Thérèse CEREZUELLE**, SEPANSO Nouvelle-Aquitaine, le document est très synthétique et détaillé mais il manque la notion de bassin versant.

M. le Président explique que le bassin versant est consubstantiel à la notion de SAGE. Des attentions peuvent être portées sur des sous-secteurs mais il n'en reste pas moins que l'ensemble du SAGE porte sur tout le bassin versant Isle-Dronne.

M. Roland THIELEKE ajoute que l'ensemble des analyses ont pour point de départ le bassin versant.

Mme CEREZUELLE constate que la formulation des exemples de mesures est plutôt souple, qu'il n'y a pas d'interdictions et craint que ceci ne permette pas d'atteindre les résultats imposés par la DCE.

Mme Camille LEGAND rappelle que le SAGE ne peut pas créer de droit. Ainsi, il ne peut pas interdire des pratiques. Il peut encadrer un peu plus la réglementation. La portée juridique de cet outil est définie de façon très précise dans la réglementation. Mme LEGAND invite les membres de la CLE à parcourir des SAGE approuvés pour voir les termes utilisés dans les mesures.

M. le Président souligne qu'il est important de rappeler la portée juridique du SAGE car les enjeux qui sont définis en CLE et qui vont être l'ossature du PAGD vont traverser les décisions et les projets.

M. Frédéric PERISSAT fait le parallèle avec les documents d'urbanisme tels que les SCOT et PLUi. Le SCOT, comme que le SAGE, donne des orientations globales. Par exemple, un SCOT n'impose pas de

hauteur de faîtage. C'est le PLUi, qui doit être en conformité avec le SCOT, qui précise et détaille des hauteurs de faîtage. Donc le SAGE définit les priorités et les orientations, qui n'ont pas vocation à être prescriptives ou réglementaires. Pour bâtir un SAGE, il est important de trouver des consensus, et que les membres de la CLE ne restent pas sur des positions de principes.

Madame Marie DUVAL, Fédération de canoë kayak Nouvelle-Aquitaine, souhaite que l'objectif opérationnel F.2.6 relatif à l'information des pratiquants porte également sur les prestataires (loueurs et clubs).

M. le Président constate que la stratégie proposée au débat constitue une base solide de travail dès lors que les remarques formulées auront été compilées. Une version amendée avec les derniers avis sera proposée au prochain bureau du 11 avril pour approbation. Il rappelle que l'élaboration de ce SAGE a été souhaitée par les acteurs locaux présents au regard de la responsabilité vis-à-vis de l'atteinte du bon état des eaux, qu'il est important de s'impliquer. **Il précise que tous ceux qui le souhaitent seront associés aux travaux du bureau.**

Programme de travail 2019-2020

M. le Président rappelle que le mandat des élus locaux se termine en mars 2020, soit dans un an. L'objectif de validation du SAGE par la CLE avant les prochaines élections implique donc un calendrier ambitieux et serré pour finaliser le SAGE.

Mme LEGAND présente le programme de travail pour les deux années à venir, qui porte essentiellement sur la réalisation du PAGD, du règlement et du rapport environnemental. Elle rappelle ce que sont ces documents et présente la portée juridique du PAGD et du règlement.

Portée juridique du PAGD et du règlement

Dès publication du SAGE, toutes les décisions ou actes administratifs pris dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec les dispositions du PAGD et ses documents cartographiques. Il ne doit pas y avoir de contradiction majeure entre les décisions et les objectifs généraux et dispositions du PAGD (décisions prises par la Police de l'eau et des milieux aquatiques, police des ICPE, police de l'énergie, police de navigation et police de conservation du DPF).

Les documents d'urbanisme (Carte Communale, PLU et SCOT) ne doivent pas définir des options d'aménagement ou une destination d'occupation des sols qui iraient à l'encontre ou compromettraient les objectifs du SAGE. Ils devront être rendus compatibles dans un délai de 3 ans.

Le règlement, relevant du principe de conformité, cela implique qu'une décision administrative ou un acte individuel doit être en tout point identique à la règle.

En 2018, la structure porteuse a travaillé sur la déclinaison de la stratégie en rédigeant un catalogue de mesures qui a été construit à partir de la consultation territoriale menée en 2017 et de ce qui peut s'écrire dans un SAGE. Il a fait l'objet d'échanges en groupe technique et d'une analyse juridique. Pour cette analyse juridique, nous avons bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'un marché à bon

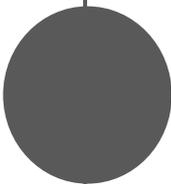
de commande de l'agence de l'eau. A l'heure actuelle, il ne s'agit pas d'un PAGD mais d'une première base dans laquelle la CLE pourra puiser pour rédiger le PAGD et le règlement.

Le rapport environnemental a pour objectif d'évaluer l'incidence du SAGE sur les autres composantes de l'environnement. Un prestataire va mener cette étude. L'appel d'offre est en cours et le lancement de l'étude est prévu pour fin avril/début mai.

Mme LEGAND rappelle les démarches obligatoires et les délais associés, à savoir la concertation préalable du public, la consultation des collectivités et du comité de bassin et l'enquête publique. Elle ajoute que pour respecter le délai de la validation du SAGE avant les prochaines élections, il conviendrait que le SAGE soit validé en octobre 2019. Ainsi, en avril et mai 2019, il est prévu de travailler en groupe technique et thématique sur la rédaction des mesures du PAGD.

M. le Président souhaite que la prochaine réunion de CLE se tienne en juin. Le lieu de la réunion pourra être déplacé sur l'amont ou l'aval du bassin. **En ce qui concerne la prolongation du délai demandé par les chambres d'agriculture concernant le retour de l'enquête sur le projet de stratégie et sa priorisation, compte-tenu du calendrier qui est fixé, un délai supplémentaire est accordé mais il doit également permettre de tenir les échéances. Les prochaines réunions du bureau auront lieu le 11 avril et le 15 mai (sous réserve de confirmation).** L'objet du prochain bureau sera d'entériner la validation de la stratégie après intégration des remarques et priorisations, de présenter les bases du futur PAGD et d'évoquer l'évaluation environnementale.

Mme Valérie Perrier, Agence de l'Eau Adour-Garonne, remercie EPIDOR pour le travail réalisé. Elle rappelle que l'Agence de l'eau finance l'animation du SAGE à hauteur de 70% et que ce taux est identique dans le nouveau programme d'aides. Elle appuie l'objectif d'approbation du SAGE avant la fin de l'année 2020.



Ordre de la réunion

M. Frédéric PERISSAT indique qu'il porte un intérêt majeur aux travaux de la CLE qui est une instance stratégique et au SAGE qui est un outil d'élaboration et de concertation d'une grande richesse. Il souligne le travail technique qui s'est poursuivi en 2018 sans arrêté préfectoral de composition de la CLE et invite les membres de la CLE à poursuivre dans cette dynamique. Il rappelle que ses services et l'agence de l'eau sont aux côtés de la CLE pour avancer.

M. le Président remercie les membres de la CLE et les invite à rester mobilisés pour la suite de l'élaboration du SAGE, et clôture la réunion.

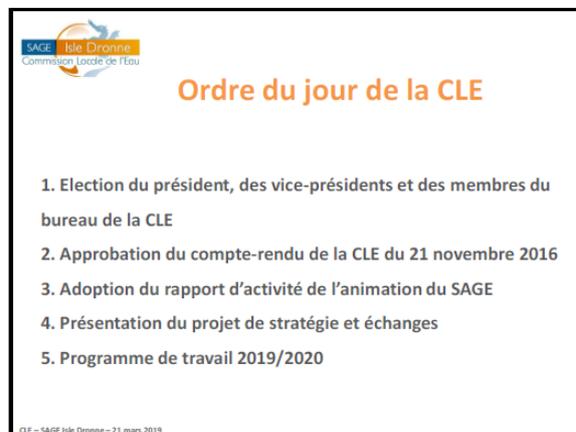
La réunion est clôturée à 16h30.

Site du SAGE Isle Dronne
<http://www.sage-isle-dronne.fr>

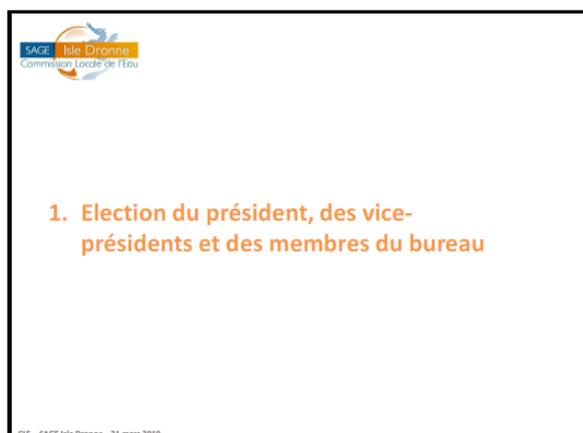
Diaporama présenté en séance



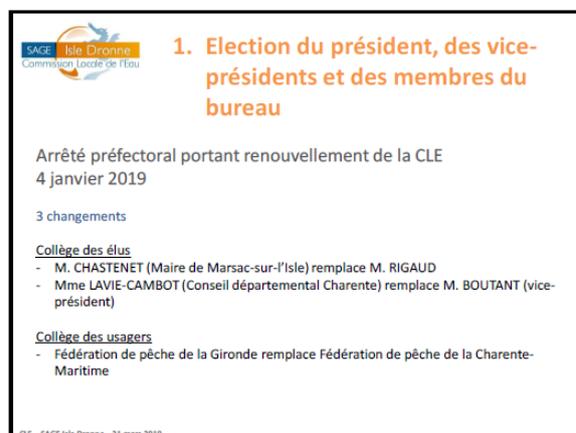
1



2



3



4



5



6

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

2. Approbation du compte-rendu de la CLE du 21 novembre 2016

Envoyé le 2 décembre 2016

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2018

7

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

3. Présentation du rapport d'activité d'animation du SAGE 2017 / 2018

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2018

8

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

3. Rapport d'activité du SAGE

2017

- 3 réunions du bureau
- Consultation territoriale (4 réunions thématiques, 9 réunions d'échange avec les élus des EPCI)
- 1 réunion Inter CLE – SAGE Dordogne Atlantique
Projet de cartographie des cours d'eau en Gironde
- Arrêté de CLE arrivé à échéance

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2018

9

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

3. Rapport d'activité du SAGE

2017 – le Bureau de la CLE

- 23 janvier 2017 : Eau et Agriculture
- 6 juin 2017 : Scénario tendanciel
- 27 novembre 2017 : retour sur les commissions thématiques et validation étapes d'élaboration de la stratégie

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2018

10

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

3. Rapport d'activité du SAGE

2017 - commissions thématiques

4 réunions : Qualité, Milieux, Quantité, Inondation
= 50 participants

- Présentation état initial, diagnostic et tendances d'évolution
- Quels objectifs à atteindre ? Quels leviers d'actions ?
- Ateliers et échanges collectifs

CLE

11

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

3. Rapport d'activité du SAGE

2017 – échanges avec les élus d'intercommunalités

9 réunions = 60 élus

- Déclinaison de l'état des lieux à l'échelle intercommunale
- Echanges sur préoccupations, objectifs prioritaires et leviers d'actions envisageables

Isle Double Landais
Isle Vern Salembre en Périgord
Isle et Crempse en Périgord
Isle Loue Auvézère
Lubersac Pampadour
Pays de Saint-Aulaye
Pays du Ribéraçais
Dronne et Belle
Lanouaille

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2018

12

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

3. Rapport d'activité du SAGE

2018 – Travail technique

- Compilation, analyse et mise en forme de la consultation territoriale
- Formalisation des attentes des acteurs locaux
- Travail d'un groupe de rédaction



➤ **synthèse des objectifs et leviers**
6 orientation, 20 objectifs, 78 objectifs opérationnels

Point à l'ordre du jour

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

13

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

3. Rapport d'activité du SAGE

2018 – Travail technique (suite)

- Déclinaison opérationnelle des objectifs et leviers d'actions issus de la consultation territoriale
- Analyse bibliographique de plusieurs SAGE
- Ressource utile pour alimenter le travail de la CLE sur le PAGD et le règlement



➤ **Catalogue de mesures opérationnelles**

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

14

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

3. Rapport d'activité du SAGE

Enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme

- Lors du porter à connaissance de l'Etat préalable à l'élaboration
- Lors des phases d'élaboration
- Lors des phases de validation

➤ **Notes d'enjeux, avis, participation aux réunions et transmission de données**

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

15

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

3. Rapport d'activité du SAGE

Suivi des plans pluriannuels de bassin ou de cours d'eau

➤ **Données, porter à connaissance ou avis transmis à la structure**

Participation au séminaire national des animateurs SAGE

Septembre 2018 - SAGE et adaptation au changement climatique

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

16

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

4. Présentation du projet de stratégie

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

17

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

4. Projet de stratégie



The diagram shows a process flow from 'Instruction' to 'Elaboration' to 'Mise en œuvre'. Key milestones include: 'Arrêté de l'autorité Compétente des collectivités' (2008-2010), 'Arrêté de composition de la CLE' (1^{er} juillet 2011), 'Etat des lieux' (2014, 2015, 2016, 2017), 'Choix de la Stratégie' (Plan d'aménagement et de Gestion Durable, Règlement, Evaluation environnementale), and 'Enquête publique'.

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

18

SAGE Ile Dronne
Commission Locale de l'Eau

4. Projet de stratégie - méthodologie

➤ Synthèse des objectifs et des leviers issus de la consultation territoriale

- Bases : Consultation territoriale Etat des lieux
- Validé techniquement par le groupe de travail
- Envoyé aux membres de la CLE, accompagné d'une enquête
- Priorisation et hiérarchisation des objectifs et 1^{ère} piste de mesures



CLE – SAGE Ile Dronne – 21 mars 2019

19

SAGE Ile Dronne
Commission Locale de l'Eau

4. Projet de stratégie - méthodologie

➤ Synthèse des objectifs et des leviers issus de la consultation territoriale

6 orientations
20 objectifs
78 objectifs opérationnels
+ Exemples de mesures opérationnelles



CLE – SAGE Ile Dronne – 21 mars 2019

20

SAGE Ile Dronne
Commission Locale de l'Eau

4. Projet de stratégie - Priorisation

Pourquoi et comment prioriser ?

- Pour mettre en lumière les objectifs les plus importants pour les membres de la CLE, et ceux qui le sont moins
⇒ Analyse statistique
- Pour faire ressortir les moyens qui apparaissent les plus adaptés pour répondre aux objectifs
⇒ Analyse statistique
- Il ne s'agit pas de tout hiérarchiser ni d'écarter le « non prioritaire »
➤ Base pour le PAGD et le règlement

CLE – SAGE Ile Dronne – 21 mars 2019

21

SAGE Ile Dronne
Commission Locale de l'Eau

4. Projet de stratégie – Priorisation

Retours - 46 %

- 24 questionnaires membres CLE
- 1 questionnaire services CD24
- 4 avis/commentaires
- 1 demande délai supplémentaire




CLE – SAGE Ile Dronne – 21 mars 2019

22

SAGE Ile Dronne
Commission Locale de l'Eau

4. Projet de stratégie – Priorisation

Avis / remarques

- Complet, bien structuré, peu de reformulations
- Pas évident de tout hiérarchiser, notamment « espèces emblématiques », « suivi et mise en œuvre du SAGE »
- Relier objectifs et exemples de mesures
- Déplacer « Embarcations nautiques »
- Continuité Dronne aval – Liste 2 : à retravailler
- Rentabilité de l'hydroélectricité à sortir de la stratégie
- Quid du prélèvement à Galgon pour la centrale de Blaye ?



➤ Evolution du document

CLE – SAGE Ile Dronne – 21 mars 2019

23

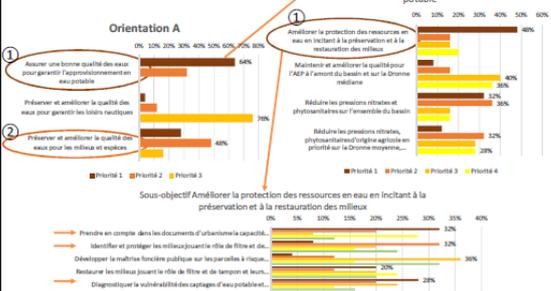
SAGE Ile Dronne
Commission Locale de l'Eau

4. Projet de stratégie – Priorisation

Analyse des retours - exemple

Objectif Assurer une bonne qualité des eaux pour garantir l'approvisionnement en eau potable

Orientation A



CLE – SAGE Ile Dronne – 21 mars 2019

24

4. Projet de stratégie – Priorisation

➤ Analyse des retours – exemple

OBJECTIFS	OBJECTIFS OPERATIONNELS
A.1 Assurer une bonne qualité des eaux pour garantir l'approvisionnement en eau potable	A.1.1 Améliorer la protection des ressources en eau en incitant à la préservation et à la restauration des milieux tampons et filtres
	A.1.3 Réduire les pressions nitrates et phytosanitaires sur l'ensemble du bassin
	A.1.2 Maintenir et améliorer la qualité pour l'AEP à l'amont du bassin et sur la Dronne médiane
	A.1.4 Réduire les pressions nitrates et phytosanitaires d'origine agricole en priorité sur la Dronne moyenne, l'aval et le haut
A.3 Préserver et améliorer la qualité des eaux pour les milieux et espèces	A.3.1 Améliorer la protection des ressources en eau en incitant à la préservation et à la restauration des milieux
	A.3.3 Adapter la gestion et les travaux sur les ouvrages et plans d'eau (effacement, vidange) en fonction de la qualité des sédiments particulièrement sur les secteurs à l'amont du territoire
	A.3.2 Préserver les habitats de la moule perlière en réduisant les apports en nitrates incompatibles avec son cycle de vie
A.2 Préserver et améliorer la qualité des eaux pour garantir les loisirs nautiques	A.2.1 Garantir la qualité des eaux de baignade en rivière
	A.2.2 Reconquérir la qualité des eaux de baignade sur l'Isle dans sa partie médiane vis-à-vis de la baignade
	A.2.3 Garantir la qualité des eaux de baignade en plan d'eau vis-à-vis des cyanobactéries
	A.2.4 Valoriser la qualité des sites de baignade sur le bassin

CLÉ – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

25

4. Projet de stratégie – les priorités

➤ A. Maintenir et améliorer la qualité de l'eau pour les usages et les milieux

Priorité 1 - Alimentation en Eau Potable

- Améliorer la protection des ressources en eau en incitant à la préservation et à la restauration des milieux tampons et filtres
- Réduire les pressions nitrates et phytosanitaires sur l'ensemble du bassin

Priorité 2 - Milieux et espèces

- Améliorer la protection des ressources en eau en incitant à la préservation et à la restauration des milieux
- Adapter la gestion et les travaux sur les ouvrages et plans d'eau (effacement, vidange) en fonction de la qualité des sédiments particulièrement sur les secteurs à l'amont du territoire

CLÉ – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

26

4. Projet de stratégie – les priorités

➤ B. Partager la ressource entre les usages

Priorité 1 – Adapter la gestion des ressources en eau pour maintenir la biodiversité et la qualité des milieux

- Adapter les volumes prélevés à la capacité du milieu
- Restaurer des zones humides fonctionnelles

Priorité 2 – Adapter la gestion des ressources en eau pour sécuriser les usages (AEP, loisirs nautiques, activités économiques)

- Sécuriser les ressources pour l'eau potable
- Faire converger les stratégies locales de gestion des ressources d'eau potable
- Adapter l'agriculture en vue de réduire sa vulnérabilité à la pénurie

CLÉ – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

27

4. Projet de stratégie – les priorités

➤ C. Préserver et reconquérir les rivières et milieux humides

Priorité 1 – Préserver et restaurer les rivières

- Restaurer une diversité d'habitats
- Conserver et reconquérir un espace de mobilité des cours d'eau
- Améliorer le transit sédimentaire

Priorité 2 – Préserver et restaurer les zones humides

- Conserver les zones humides
- Restaurer les zones humides en priorité sur les zones à fort enjeu

CLÉ – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

28

4. Projet de stratégie – les priorités

➤ D. Réduire le risque inondation

Priorité 1 – Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et d'expansion de crues

- Préserver et restaurer les zones naturelles participant à une rétention ou une expansion significative des eaux
- Conserver et reconquérir un espace de mobilité des cours d'eau

Priorité 2 – Améliorer la protection des populations face aux risques d'inondation

- Améliorer la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et l'occupation des sols
- Réduire la vulnérabilité des territoires en agissant sur l'existant

CLÉ – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

29

4. Projet de stratégie – les priorités

➤ E. Améliorer la connaissance

Priorité 1 - Améliorer la connaissance de la qualité des eaux

- Améliorer la connaissance de la qualité de l'eau de la nappe alluviale de l'Isle dans ses parties médiane et amont
- Améliorer le suivi de la qualité bactériologique sur les zones de pratiques de loisirs nautiques

Priorité 2 - Améliorer la connaissance en matière de changement climatique, de quantité d'eau et de relations nappes/rivières

- Améliorer la connaissance sur les prélèvements réels dans les eaux souterraines
- Suivre et évaluer l'impact du changement climatique au niveau local
- Améliorer la connaissance sur l'hydrologie et les relations nappes/rivières

CLÉ – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

30

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

4. Projet de stratégie – les priorités

➤ F. Coordonner, sensibiliser et valoriser

Priorité 1 - Coordonner pour mettre en œuvre le SAGE

- Suivre et animer la mise en œuvre du SAGE
- Coordonner et prioriser en réponse aux objectifs du SAGE les programmes d'actions liés au cycle de l'eau

Priorité 2 - Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre du SAGE

- Développer l'implication des riverains dans la réussite de la mise en œuvre du SAGE
- S'appuyer et faire connaître la désignation réserve de Biosphère du bassin de la Dordogne pour mobiliser les acteurs autour du SAGE et valoriser le territoire

Priorité 1
Priorité 2

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

31

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

4. Projet de stratégie – les priorités

➤ Des mesures permettant de répondre à plusieurs objectifs

- Prendre en compte dans les **documents d'urbanisme** la capacité d'acceptation du milieu, des infrastructures d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable
- Identifier et protéger les milieux jouant le rôle de filtre et de tampon dans les **documents d'urbanisme**
- Développer la **maîtrise foncière publique** sur les parcelles à risque de transfert de pollution et de particules

→ Document d'urbanisme
→ Maîtrise foncière

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

32

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

4. Projet de stratégie – les priorités

➤ **Prise en compte de la priorisation dans le document**

- Intégration des remarques : modification des parties introductives
- Priorités (objectifs généraux et opérationnels)
 - Mis en avant dans le texte
 - Ordre d'apparition modifié
- Mesures : lorsque plusieurs exemples de mesures sont proposés pour répondre à un objectif opérationnel, distinction des mesures prioritaires (en gras par exemple)

➤ **Présentation du document modifié en Bureau pour validation**

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

33

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

5. Programme de travail 2019/2020

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

34

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

5. Programme de travail 2019/2020

Finalisation du SAGE

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

35

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

5. Programme de travail

PAGD
« Définit les priorités du territoire [...], les objectifs et les dispositions pour les atteindre. Il fixe les conditions de réalisation du SAGE, notamment en évaluant les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Il exprime le projet politique de la CLE. »

→ Opposable à l'administration
→ Rapport de compatibilité

Règlement (1 règle à minima)
→ Opposable à l'administration et au tiers
→ Rapport de conformité

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

36

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

5. Programme de travail

PAGD/Règlement

- Catalogue de mesures opérationnelles + analyse juridique
→ Base dans laquelle la CLE pourra puiser

Rapport environnemental

- Incidence du SAGE sur les autres composantes de l'environnement
- Cohérence des choix effectués par la CLE
- Prestataire

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

37

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

5. Programme de travail

Concertation préalable du public
4 mois

- Proposition de publication d'une déclaration d'intention sans modalités de concertation préalable

Consultation des collectivités et du Comité de Bassin
4 mois

Enquête publique
Au moins 30 jours

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

38

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

5. Programme de travail

2019		
CLE	Présentation de la stratégie et des priorités (base pour la rédaction du PAGD-Règlement)	21 mars
DPC Consultants	Retour de l'analyse juridique du catalogue de mesures opérationnelles	Mars
Bureau	Retour analyse juridique des mesures Présentation avancement projets de PAGD-Règlement Lancement de l'évaluation environnementale (prestataire)	Avril
Groupe technique + échanges avec partenaires techniques	Ecriture du PAGD et du Règlement	Mai
Bureau	Concertation préalable du public – déclaration d'intention (4 mois)	Mai/Août
Bureau	Présentation avancement projets de PAGD, Règlement et de rapport environnemental Pré-validation pour présentation en CLE	Mai
CLE	Présentation des projets de PAGD, Règlement et rapport environnemental avant consultation de la CLE	Juin
	Consultation préalable de la CLE sur les projets de PAGD, Règlement et rapport environnemental	15 juillet / 15 Août
Groupe technique + échanges avec partenaires techniques	Analyse remarques et modification des documents	Septembre
Bureau	Présentation modification des documents	Septembre
CLE	Validation des documents (PAGD, Règlement, rapport environnemental)	Octobre
2020		
	Consultation collectivités et Comité de Bassin (4 mois)	15 novembre / 15 Mars
	Enquête publique (30 jours)	15 Avril / 15 Mai
Groupe technique	Analyse consultation et enquête publique et modification des documents	Juin
CLE	Validation des documents (SDI 24, Approbation du SAGE)	Juillet / Août 2020

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

39

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

La prochaine CLE devrait avoir lieu en juin 2019,
la date vous sera communiquée ultérieurement

www.sage-isle-dronne.fr

CLE – SAGE Isle Dronne – 21 mars 2019

40

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

Merci pour votre attention

41



www.sage-isle-dronne.fr



Place de la Laïcité, 24250 Castelnau-la-Chapelle / 05 53 29 17 65 / epidor@eptb-dordogne.fr

www.eptb-dordogne.fr